

Vendredi 3 avril 2020

A l'attention des présidentes et présidents de département  
A l'attention des responsables administratives et administratifs

**Objet** : Covid-19 : Indemnisation de l'activité partielle sur 39h



Chère présidente, cher président  
Chers amis,

Aujourd'hui à 11h34, le cabinet de la ministre du Travail, Muriel Pénicaud, vient de nous apporter la réponse attendue par l'ensemble de nos entreprises : l'indemnisation de l'activité partielle se fera bien sur la durée conventionnelle de travail de notre branche, 39h.

Cette confirmation découle, \*de la lettre paritaire initiée et envoyée par l'UMIH à la ministre lundi 30 mars, \*d'un argumentaire rédigé par l'UMIH ainsi que \*de plusieurs échanges entre l'UMIH et le cabinet de la ministre. On ne vous cache pas que ce travail a été rendu difficile en raison de communications précipitées et prématurées de certains acteurs.

Rappelez-vous, nous terminions notre message lundi 30 mars avec prudence en vous disant que nous attendions une confirmation du ministère pour vous assurer définitivement de l'acceptation des dossiers de demandes d'activité partielle sur 39h.

Si l'UMIH a obtenu gain de cause, c'est grâce à des relations de confiance avec le Gouvernement. Ainsi, nous vous confirmons que les Directe vont recevoir les instructions nécessaires pour accepter les dossiers de nos entreprises.

Nous remercions le travail effectué sans relâche par nos équipes qui a permis d'atteindre notre objectif en faveur de nos entreprises. Nous remercions aussi le ministère du Travail d'avoir pris conscience des difficultés traversées actuellement par les entreprises du secteur.

Amicalement,



Roland Héguy  
Président confédéral



Hervé Becam  
Vice-président